

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 20/07/2023

Séance du 26 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six du mois de juillet à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Laure BERNAT, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eva LE CHARPENTIER, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Albert BOUSQUET à Jean-Claude TOUREL, Eric HOULES à Monique ALIÈS, Xavier PUECH à Bernard ROUVE, Patrick ROQUES à Jean-Louis FRANJEAU, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents excusés : Francis CULIE

Absents : Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, David MAURY, Jean-François ROUSSET, Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20230726_109

Objet : Composteur : action pour les particuliers

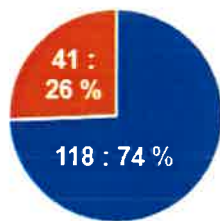
Madame la Présidente présente :

Comme discuté lors du Conseil Communautaire du 02 mars dernier, nous avons réalisé dans un premier temps un sondage auprès des ménages pour voir qui pourraient être intéressés par la mise à disposition d'un composteur.

Ce sondage a eu lieu du 20 mai au 10 juin 2023 inclus. Il a fait l'objet de 159 réponses : 100 % des réponses trouvent que cela soit une bonne initiative.

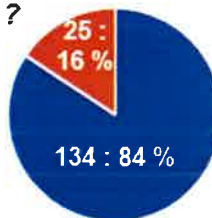
Madame la Présidente donne les principaux axes de ce sondage : sur les 159 réponses :

Pratique du compostage :



Etes-vous intéressé par la mise à disposition d'un composteur ?

Légende :



Principales remarques :

- À combien s'élèverait la participation financière ?
- Très bonne initiative; pertinente ; cela devrait être obligatoire.

Après cet exposé, Madame la Présidente propose la mise en place d'une action « composteur » pour les particuliers.

Les modalités de cette action seraient les suivantes :

- Convention de mise à disposition d'un composteur individuel (avec ses accessoires) pour le(s) particulier(s),
- Demande de participation forfaitaire d'un montant de 30,00 €,
- Distribution des composteurs sous forme de mini formation / sensibilisation, avec réalisation d'un visuel spécifique.

Madame la Présidente donne lecture des différents devis établis pour l'acquisition de 150 composteurs et leurs accessoires.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la mise en place d'une action de mise à disposition de composteur individuel avec les particuliers,
- **APPROUVE** les modalités de l'action « composteur » avec les particuliers, à savoir :
 - Convention de mise à disposition d'un composteur individuel (avec ses accessoires) pour le(s) particulier(s),
 - Demande de participation forfaitaire d'un montant de 30,00 €,
 - Distribution des composteurs sous forme de mini formation / sensibilisation, avec réalisation d'un visuel spécifique,
- **VALIDE** la proposition de l'entreprise QUADRIA pour l'acquisition de 154 composteurs et leurs accessoires au montant H.T. de 10 864,70 €, soit 13 037,64 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

*La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.